

Un organisme de formation agréé est une structure qui :

- ✓ a signé le code de déontologie
- ✓ est à jour de sa cotisation

Nous, adhérents de la Fédération de Coaching de Vie, partageons les valeurs suivantes :

- confiance dans les capacités de l'être humain à trouver ses propres solutions
- attention portée à la juste distance pour favoriser l'autonomie
- conscience de l'enrichissement mutuel en accompagnant
- conscience d'une posture, qui peut s'appliquer dans tous les domaines de la vie d'une personne
- conscience des limites de l'accompagnement : la thérapie, le conseil ne font pas partie de son champ d'action
- l'accompagnement a lieu à partir du présent, vers un objectif concret

Nous signataires, organismes de formation agréés par la Fédération de Coaching de Vie, nous engageons à :

- placer l'humain au centre de nos pratiques et à respecter son évolution autonome
- ne pas abuser de notre savoir, de nos compétences dans un but personnel ou autre
- respecter le code de déontologie de la fédération
- proposer des formations d'au moins 200 heures, et respecter les exigences formulées par la fédération de coaching de vie, sur les contenus de ces formations
- informer nos stagiaires du contenu de la charte et du code de déontologie de la fédération
- respecter l'autonomie : faire confiance en la capacité du stagiaire à développer sa méthode tout en l'accompagnant
- respecter la pluralité des organismes de formation et les diverses professions utilisant des outils similaires ou différents des nôtres, mais poursuivant le même objectif d'accompagnement
- ne pas parler au nom de la fédération, excepté lorsque nous avons été officiellement mandatés par le CA pour le faire

*Ne pas respecter la charte, le code de déontologie ou le règlement intérieur, peut aboutir à une radiation de la fédération de coaching de vie.*